



**Procès - verbal de la séance
du Conseil municipal du 18 décembre 2024**

Présents : Martine SOUZY, Evelyne BOYER, Steven BESSON, Isabelle ROSIER, Jean-Jacques SANS, Olivier SAVIGNAC, Sylvia TALLET, Stéphane VEYSSEIX, Isabelle VIALLE.

Absents excusés : Alexandra DOUSSAUD (procuration à Evelyne Boyer), Remi ESPALIEU (procuration à Martine Souzy), Pauline PLAZE (procuration à Steven Besson).

Absent : Frédéric CURNIL

Date de convocation : 10 décembre 2024

Secrétaire de séance : Evelyne Boyer

Madame le Maire soumet au vote le compte rendu de la séance du 13 novembre qui est adopté avec 2 abstentions.

Demande de subvention départementale : avenant au contrat de solidarité communale pour la clôture du cimetière

Ce dossier a déjà fait l'objet d'une contractualisation entre la commune et le Département mais les devis actuels sont beaucoup plus élevés. Mme Le Maire précise qu'il est possible de solliciter le redéploiement du reliquat de subvention relatif aux travaux d'aménagement de la rue des Ormeaux. 3 devis ont été reçus – montant entre 14000€ et 17000€HT. La proposition la moins onéreuse présentée par Sève Paysage est retenue. Steven Besson présente les travaux à réaliser : la clôture ne répondant plus aux normes va être démolie sur 14 m. Sur la partie basse du cimetière, les arbres les plus hauts seront gardés pour faire de l'ombre aux chevaux de M. et Mme Kersten. Ces derniers vont récupérer les buses et poteaux qui sont stockés sur le parking. J. Jacques Sans demande si on est allé chercher des subventions ailleurs : DETR-Région. Est-ce judicieux de déposer un dossier de DETR pour ce dossier alors qu'en 2025 des dossiers plus importants seront à déposer : rénovation locaux France Service, City Park, route des Saulets. Après discussion le conseil autorise, à l'unanimité, Mme le Maire à solliciter du Département le transfert du reliquat des travaux de la rue des Ormeaux pour financer ces travaux.

Restitution du diagnostic Lieux Innovants Lieux Accueillants (France Services)

Les personnes chargées de ce dossier sont venues présenter leurs propositions de rénovations : changement complet de la devanture, création d'un deuxième bureau, démolition de l'escalier et des placards, réaménagement du guichet, etc.. Elles ont aussi présenté les plans de rénovation. La commune sera maître d'ouvrage pour ces travaux. Le cabinet Dejante qui a été sollicité pour être maître d'œuvre devra présenter un estimatif pour la demande de subvention DETR. J.J. Sans demande s'il est nécessaire de faire une mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre. La Poste versera une aide de 20 000 euros. Accord du Conseil.

Demande d'aides financières pour des voyages scolaires Collège d'Objat :

Plusieurs séjours sont organisés en 2025 à l'étranger et en France à destination des classes du collège. Le collège sollicite la commune afin d'obtenir des aides pour financer ces voyages. Le coût est d'environ 300 €/enfant. La commune a 4 enfants concernés. Mme le Maire propose d'octroyer une aide financière de 75€/ enfant / Adopté à l'unanimité

Accès à l'outil Vigifoncier : signature du protocole avec la Safer

Cet outil permet aux communes d'être informées en temps réel des projets de vente de biens sur la commune, de connaître leur nature, de visualiser les parcelles. Stéphane Veysseix demande si pour chaque terrain en vente, la commune est informée et il donne l'exemple d'un bien vendu vers les Parettes. Mme le Maire répond que sur ce dossier, la commune n'a pas été mise au courant. Pour certains dossiers, le notaire saisit le conseil pour le droit de préférence. Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention entre la commune et la Safer pour l'accès à cette plateforme.

Modification de la convention de mise en place de services communs pour l'instruction des autorisations d'urbanisme afin d'intégrer l'instruction des autorisations préalables

En juin 2015, il a été constitué un service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme entre la CABB et ses communes. Ces conventions entre l'agglomération et les communes ont été renouvelées au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 5 ans. Le champ d'application de la convention a été modifié en novembre 2024 pour élargir le champ de la convention à l'instruction des dossiers d'autorisations préalables. Depuis janvier 2024, la commune est compétente dans le domaine de la publicité. Pour toute commune ayant un site protégé au titre des monuments historiques/site inscrit et classé, l'apposition d'enseignes ou l'installation de publicités sont soumises à autorisation préalable de la commune avec accord de l'ABF. Cette modification sera appliquée pour tous les dossiers délivrés à partir du 1^{er} janvier 2025. Le conseil, à l'unanimité, approuve la modification des annexes concernées.

J.J. Sans demande une rencontre avec l'ABF pour une réduction du périmètre de protection des sites (actuellement 500m) et qui pénalise les demandes de travaux.

Avenant pour travaux de la rue des Ormeaux

Travaux abords de la grange : Plus-value = + 1223 € / Adopté à l'unanimité

Travaux restants à réaliser : garde-corps sur le mur- Mise en place de barrières pour La sécurité des enfants en attendant la pose du garde-corps

Panneau sens interdit devant la maison Laporte (trop haut) à rabaisser. Marquage au sol sera fait plus tard – Fabrice Goudal va remonter le mur du puits devant la grange

Ancien presbytère : présence de mérule dans le cabinet d'infirmières. Diagnostic fait par une entreprise de St Pantaléon de Larche (devis \cong 5000€) Il faut enlever les linos et gratter les murs. Après traitement, il n'y a pas d'obstacle pour la vente du bâtiment.

L'AMF lance un appel à la mobilisation des communes en faveur de Mayotte

Proposition d'une aide de 1 000€ versée à la protection civile / Adopté à l'unanimité

Parcelle de bois aux Saulets : en 2020, le conseil municipal avait validé la vente de bois (50€) sur une parcelle communale aux Saulets (à droite de la route). Cette personne a commencé à couper des bois – côté gauche - avant l'aqueduc (propriété de la SNCF) et devant l'aqueduc (propriété de la commune). Une autorisation lui aurait été donnée par la SNCF. A confirmer par la venue d'un agent de la SNCF sollicité par Mme le Maire.

Modification de la fréquence de collecte des ordures ménagères : A compter du jeudi 12 janvier 2025, la collecte des ordures ménagères se fera tous les 15 jours le jeudi matin semaine impaire. Le tri sélectif (bac jaune) tous les 15 jours, le jeudi semaine paire.

Eau : Steven Besson fait le compte rendu de la réunion avec le syndicat des eaux – des travaux seront réalisés entre Sarget et Priézac.

Réunion du comité syndical du Sirtom : Olivier Savignac fait le compte rendu de la dernière réunion.

Recensement de la population : Evelyne Boyer informe le conseil des dates concernant le recensement soit du 16 janvier au 16 Février 2025. Marie-Claude Gaillac et Isabelle Larivière ont été recrutées en tant qu'agents recenseurs.

Chats libres stérilisés : Sylvia Tallet rappelle tout le travail fait pour les stérilisations et le nourrissage de ces animaux. Un appel aux dons a été fait sur les réseaux sociaux car il n'y a plus de collecte par One Voice et elle ne peut plus acheter les croquettes sur ses deniers personnels. Elle fait appel au conseil pour l'aider et prévoir en 2025 un budget pour ces achats.

Fin de la séance à 22h30.

PV validé lors de la séance du Conseil Municipal du 03 février 2025 (unanimité).

Le Maire : Martine SOUZY

La secrétaire de séance : Evelyne BOYER



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Boyer", written in a cursive style.